



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) -
VRS COVERING

1. Objet:

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités de prestation de services de covering, de pose de protection transparente (PPF) et de services annexes fournis par VRS. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. 2. Réservation et acompte Toute prestation doit être réservée par la signature d'un devis et le versement d'un acompte.

2.1 Prestation standard:

En cas d'annulation moins d'un mois avant la date prévue, l'acompte n'est pas remboursable si des travaux ont déjà été engagés (ex. préparation du matériel, intervention de sous-traitants).

2.2 Prestation personnalisée:

Pour toute prestation nécessitant la réalisation de travaux personnalisés (design, impression, intervention de sous-traitants, etc.), l'acompte versé à la réservation n'est pas remboursable si le client se désiste après que ces travaux aient été engagés, même si l'annulation intervient avant la date de prestation. Les frais engagés pour la personnalisation ou la production seront considérés comme acquis.

3. Rendez-vous:

Tout rendez-vous non honoré sans annulation préalable 15 jours avant le jour dit du rendez-vous peut ne pas être reconduit. Dans ce cas, l'acompte reste dû.

4. Responsabilité VRS ne peut être tenue responsable des problèmes liés à la carrosserie existante (peinture défectueuse, vernis abîmé, corrosion) ou des risques liés à la dépose de covering. Le client est informé des limites techniques et des précautions nécessaires avant toute intervention.

5. Garantie:

La prestation est garantie 1 an contre les bulles, les défauts de pose ou tout défaut lié à la pose du covering ou du film de protection transparente, à condition que le véhicule ait été entretenu normalement et utilisé dans des conditions standards. La garantie ne couvre pas les dommages causés par un accident, un mauvais entretien ou une utilisation inappropriée du véhicule.

6. Paiement:

Le solde de la prestation est dû à la livraison de la prestation, selon les modalités précisées sur le devis. Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités conformément à la législation en vigueur.

7. Loi applicable et juridiction:

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents du siège de l'entreprise